



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 2 décembre 2025 à 20 h à la salle du conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents madame Caroline Channell, mairesse et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Patrick Robert, conseiller au poste # 1
Fernand Guertin, conseiller au poste # 2
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Lise Dufour, conseillère au poste # 4
Marlene Dagenais, conseillère au poste # 6

Est absent : François Charbonneau, conseiller au poste # 5

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

La mairesse, Mme Caroline Channell, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 25-12-225

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Nomination d'une élue ou d'un élu responsable pour la politique familiale municipale, pour approbation

4.3 Adoption du Règlement numéro 596-25 modifiant le Règlement 581-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal, pour approbation (doc)

4.4 Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, pour approbation (doc)

4.5 Dépôt par la directrice générale et greffière-trésorière du registre public des déclarations en vertu de la *Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.0.1, art. 6)* (doc)

4.6 Dépôt des déclarations des intérêts péquiciaires des membres du conseil, dûment remplis, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM (doc)

4.7 Demande de la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Espace publicitaire dans le feuillet paroissial, pour approbation (doc)

4.8 Offre de services Groupe ABS – Projet rénovation bibliothèque – Caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et des peintures susceptibles de contenir du plomb, pour approbation (doc)

4.9 Nomination des signataires à l'institution bancaire et annulation de la résolution 25-11-217, pour approbation

4.10 Bonification du Programme d'aide aux employés, pour approbation (doc)

4.11 Nomination d'une ou d'un remplaçant à la mairesse au comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)

4.12 Demande de prix pour le projet de rénovation de la bibliothèque municipale Françoise Guertin-Lachance, pour approbation (doc)

4.13 Nomination d'une élue ou d'un élu à la Fondation Collège Santé, pour approbation

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

- 4.14 Demande d'appui pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et de Mékinac, du comité de Champlain et Laviolette-Saint-Maurice, pour approbation (doc)
- 4.15 Programmation numéro 2 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), pour approbation (doc)
- 4.16 Mandat à Ascenseur Richelieu inc. – contrat d'entretien du monte-chARGE à la bibliothèque, pour approbation

5 Sécurité publique

6 Transport – Voirie locale

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

8 Santé et bien-être

- 8.1 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville : Budget révisé 2025, révisions numéros 2-3-4, pour approbation (doc)
- 8.2 Remboursement à la suite des états financiers 2024 audités – Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, pour approbation (doc)

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Nomination de trois élues ou élus au comité de démolition, pour approbation
- 9.2 Annulation des mandats octroyés à M. Alain Delorme, urbaniste – Modification des règlements sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et annulation des résolutions 25-08-160 et 25-08-161, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Acte de vandalisme – Bris sur l'abri-soleil jaune au parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)
- 10.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2026, pour approbation (doc)

11 Correspondance

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-226

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 18 novembre 2025 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 25-12-227

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Marlène Dagenais, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	111 114,95 \$
Salaires :	25 392,68 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-228

4.2 Nomination d'une élue responsable de la politique familiale municipale

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Marlène Dagenais, il est **résolu** de nommer Mme Caroline Channell comme membre du conseil municipal responsable de la politique familiale municipale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le conseil municipal reporte le point 4.3 à une date ultérieure.

Résolution numéro 25-12-229

4.4 Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité en vertu de l'article 148 du *Code municipal*

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Marlène Dagenais, appuyé par M. Fernand Guertin et **résolu** :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

• Janvier	Mardi 13	20 h
• Février	Mardi 10	19 h
• Mars	Mardi 10	20 h
• Avril	Mardi 14	20 h
• Mai	Mardi 12	20 h
• Juin	Mardi 9	20 h
• Juillet	Mardi 14	20 h
• Août	Mardi 18	20 h
• Septembre	Mardi 15	20 h
• Octobre	Mardi 6	20 h
• Novembre	Mardi 3	20 h
• Décembre	Mardi 1	20 h

Que toutes les séances aient lieu à la salle du conseil au 7, chemin du Vide à l'exception de la séance du mois de février qui a lieu au centre communautaire Charles-D'Auteuil, au 1, rue des Loisirs;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.5 Dépôt par la directrice générale et greffière-trésorière du registre public des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la Déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.0.1, art. 6)*

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.0.1)*, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt de l'extrait du registre public mentionnant qu'aucune déclaration n'a été effectuée par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

4.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, dûment remplis, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Mmes Caroline Channell, Johanne Lacourse, Lise Dufour et Marlene Dagenais ainsi que MM. Patrick Robert, Fernand Guertin et François Charbonneau, déposent à cette séance du conseil, leur déclaration écrite « *Divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil* ».

Résolution numéro 25-12-230

4.7 Demande de la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Espace publicitaire dans le feuillet paroissial

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** de réserver deux espaces publicitaires dans le feuillet paroissial au coût de 175 \$, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-231

4.8 Mandat à Groupe ABS pour la caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ou du plomb reliée aux travaux de la bibliothèque municipale

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater le Groupe ABS pour la caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ou du plomb reliée aux travaux de la bibliothèque municipale, au coût de maximal de 1 658,52 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-232

4.9 Nomination des signataires à l'institution bancaire et annulation de la résolutions 25-11-217

Considérant qu'à la suite des élections municipales générales du 2 novembre 2025, une nouvelle mairesse a été élue à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins afin d'autoriser les signataires;

Considérant qu'avec les nouvelles directives de la Caisse Desjardins, il est souhaitable de nommer deux employées de la municipalité plutôt qu'une seule;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Robert, appuyé par Mme Marlene Dagenais et **résolu** :

- Que le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour les

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

comptes détenus à la Caisse Desjardins de Rouville à compter du 6 octobre 2025 :

- Caroline Channell, mairesse

Conjointement avec :

- Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, ou
 - Nancy Leblanc, responsable des finances
- Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de Rouville;
 - Que le conseil autorise Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière en tant qu'administratrice principale du service en ligne AccèsD Affaires;
 - Que la présente résolution abroge la résolution 25-11-217, adoptée lors de la séance ordinaire, tenue le 18 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-233

4.10 Bonification du Programme d'aide aux employés

Considérant l'offre d'un nouveau programme d'aide aux employés bonifié de FQM Assurances, il est proposé par M. Fernand Guertin, appuyé par Mme Marlène Dagenais et **résolu** d'accéder à ce nouveau programme au coût de 2,93 \$ par mois par employé, taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-234

4.11 Nomination d'une remplaçante à la mairesse au comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Rouville

Considérant que la mairesse siège au sein du comité de sécurité publique à titre de représentante de la municipalité;

Considérant que le conseil juge opportun de désigner une élue afin d'agir à titre de remplaçante de la mairesse au sein dudit comité en cas d'absence ou d'empêchement;

En conséquence, il est proposé par Mme Marlène Dagenais, appuyé par M. Fernand Guertin et **résolu** que le conseil municipal nomme Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 4, à titre de remplaçante officielle de la mairesse au sein du comité de sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-235

4.12 Demande de prix pour le projet de rénovation de la bibliothèque municipale Françoise Guertin-Lachance

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Marlène Dagenais, il est **résolu** de demander un prix pour les travaux de rénovation de la bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance afin d'effectuer les travaux à l'hiver 2026.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-236

4.13 Nomination d'une élue à la Fondation Collège Santé

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** de nommer Mme Marlène Dagenais comme membre du conseil municipal à la Fondation Collège Santé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 4.14 n'est pas retenu par le conseil.

Résolution numéro 25-12-237

4.15 Programmation numéro 2 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Robert, appuyé par M. Fernand Guertin et **résolu** que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causées à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-238

4.16 Mandat à Ascenseur Richelieu inc. – contrat d'entretien du monte-charge à la bibliothèque

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de mandater Ascenseurs Richelieu inc. pour l'entretien du monte-charge au 7, chemin du Vide, deux fois par année, au coût de 180 \$ par visite, d'affecter ce montant au budget 2026 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-239

8.1 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville : Budget révisé 2025, révisions numéros 2-3-4

Sur proposition de M. Fernand Guertin, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** d'accepter les budgets révisés du 30 mai, 25 août, 16 octobre et 3 novembre 2025 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville et de défrayer le montant de 705 \$ représentant la part de 10 % payée par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-240

8.2 Remboursement à la suite des états financiers 2024 audités – Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que le conseil municipal donne son approbation sur les états financiers 2024 audités de l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville qui octroie à la Municipalité un montant à recevoir de 3 405,20 \$ payé en trop.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-241

9.1 Nomination de trois élus au comité de démolition

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de nommer MM. Patrick Robert, Fernand Guertin et François Charbonneau comme membres du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-242

9.2 Annulation des mandats octroyés à M. Alain Delorme, urbaniste – Modification des règlements sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et annulation des résolutions 25-08-160 et 25-08-161

Considérant que les mandats de règlements octroyés à M. Alain Delorme, urbaniste, n'ont pu être réalisés en 2025 pour des raisons hors de son contrôle;

Considérant que M. Alain Delorme, urbaniste, prend sa retraite définitive au 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par Mme Marlène Dagenais, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** d'annuler les résolutions numéros 25-08-160 et 25-08-161 qui octroient les mandats de rédaction des règlements modifiant les règlements sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-243

10.1 Acte de vandalisme – Bris sur l'abri-soleil jaune au parc Noël-Dubé

Considérant les actes de vandalisme faits au Parc Noël-Dubé le 27 septembre 2025 et le bris de l'abri-soleil jaune;

Considérant que les responsables ont été identifiés;

En conséquence, il est proposé par Mme Marlène Dagenais, appuyé par M. Patrick Robert et **résolu** de facturer un montant de 500 \$ à chacun des deux responsables identifiés pour bris de matériel public.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 25-12-244

10.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2026

Sur proposition de M. Fernand Guertin, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir :

- présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2026* afin d'engager sept employés durant la période estivale;
- accepte la responsabilité dudit projet et que Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et communications, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière ainsi que tous rapports à produire au gouvernement du Canada;
- s'approprie, à même le budget 2026, une somme suffisante pour couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté et subventionné.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11 Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 25-12-245

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Marlène Dagenais, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
La mairesse

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière